



## Attitude de professeurs non professionnel que faire?

Par **caroline**, le **03/04/2008** à **22:20**

mon fils agé de 12 ans scolarisé en 5ème a été victime d'une agression dans la cour de récréation. cela est parti d'un jeu stupide la règle était que celui qui ne faisait pas ce que le groupe voulait méritait d'être giflé sans comprendre ce qui lui arrivait mon fils a été plaqué contre un grillage et a reçu plusieurs coup de poing et claques sur la tête et le corps 4 ou 5 élèves le souci et que mon fils avait le bras plâtré. bon se dégageant comme il a pu un plus grand que lui s'est révolté contre un de ses agresseurs. le proviseur a grondé mon fils et les autres aussi quelques jours après il a reçu un avertissement. le prof de math et de français traite mon fils de menteur ouvertement concernant les coups il veulent que mon fils dise qu'il a reçu qu'un seul coup. c'est d'une injustice totale et tout ceci est inacceptable dans un établissement scolaire. j'ai l'intention de refusé cet avertissement absurde et de m'opposer au attitude déplacé des prof d'un point de vu de la loi comment puis-je défendre mon fils qui est dans ce cas une victime?  
dans l'attente d'une réponse je vous remercie d'avance.

Par **julian45**, le **03/04/2008** à **22:24**

bonjour, déjà porter plainte contre les agresseurs et le college vous avez son certificat medical comme preuve.

Par **caroline**, le **03/04/2008** à **22:28**

oui j'ai consulté un médecin le soir même car il était profondément choqué  
je devrais porter plainte a la police ou a l'académie je ne sais pas ou et qui contacter?

Par **julian45**, le **03/04/2008** à **22:36**

commencer par envoyer un recommandé au collège et à l'académie expliquant que vous allez porter plainte pour non assistance. Ensuite direction le commissariat ou gendarmerie la plus proche et il vous indiquera ce que vous avez à faire. Par contre il y aura des repercussions sur les amis de votre fils, poser bien le pour et le contre et des consequences.  
cordialement

Par **caroline**, le **05/04/2008** à **12:56**

merci! pour les démarches a suivre, pour l'instant j'ai géré la situation a l'amiable en prenant rendez-vous avec le directeur de l'école il fallait poser la situation a plat concernant cette histoire qui a pris des proportions qui n'avait pas lieu d'être. néanmoins j'ai averti le directeur du comportement inacceptable que les 2 prof ont eu a l'égard de mon fils. le directeur m'a répondu qu'il avait averti les enfants concernant ce jeu dangereux d'ou les avertissements et qu'il allait revoir les prof concerné pour remettre les choses en place pour que mon fils puisse travailler dans de bonnes conditions. car celui-ci est conscient maintenant que Nicolas est affecté par cette situation très destabilisante.  
je reste très vigilante est me donne une chance que cela puisse rentré dans l'ordre a la reprise des cours après les vacances.  
cordialement.